

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

23 Novembre 2017

Début du Conseil 20 h 00

Nombre de Conseillers : 13

Nombre de Conseillers Présents : 11

Votants : 13

Présents : Jérôme SOURSAC, Christian POZZA, Gaëlle LAFARGUE, Sylvie MAZET, Joëlle DE BARALLE, Morgane MAUREL, Vanessa GROSSEAU, François GUILLE, Franck VALETTE, Nicolas VERDIER, Bernard JULLIE.

Absents excusés : Christophe ESTUBE, Sébastien ABADIE

Monsieur ESTUBE donne tout pouvoir à **Monsieur SOURSAC** pour tout vote lors de la séance

Monsieur ABADIE donne tout pouvoir à **Madame LAFARGUE** pour tout vote lors de la séance

Secrétaire de séance : **M. Bernard JULLIE**

La séance est ouverte

M. Le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour, la délibération relative au surplus de financement pour le zonage de l'assainissement collectif.

La proposition est acceptée.

M Le Maire demande si, suite à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2017, il y a des modifications à apporter. Aucune modification. On procède donc à la signature du compte rendu

1 - Délibération pour le financement des bons d'achats de fin d'année.

M. Le Maire rappelle que le personnel non titulaire ne bénéficie pas de prime. Nous avons décidé précédemment de leur octroyer un bon d'achat selon les modalités des années précédentes. Nous devons voter pour en accepter le principe et par là-même le paiement.

Nous passons au vote :

Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

2 – Vote relatif à une Décision modificative pour le paiement des plus-values de différents travaux réalisés.

M. Le Maire rappelle que lors des travaux subventionnés à 80 %, certains ont fait l'objet de plus-values, dus : soit à un rajout de travaux à notre demande, soit par rapport à des erreurs de cotations faites dans l'élaboration de l'appel d'offre.

Nous devons voter pour accepter cette plus-value subventionnée à 80%.

Résultat du vote :

Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

3 – Point sur le PLUI.

M. Le Maire présente le sujet et demande que nous échangions et apportions les modifications que nous pensons nécessaires à la proposition faite par le bureau d'étude en charge du PLUI de la Communauté de communes.

Une discussion fait suite aux différentes explications relatives à la légende de la carte présentée avec le vidéo projecteur.

M. Le Maire explique les enjeux et suggère quelques possibilités de modifications car nous constatons que le plan à partir duquel nous réfléchissons n'est pas à jour. (par exemple : certains terrains sont comptabilisés dans les surfaces à bâtir alors qu'un permis de construire est déjà accepté)

M. Le Maire propose de mettre très rapidement à jour le plan et de nous l'envoyer, afin que nous apportions nos remarques et propositions pour qu'il envoie la réponse du Conseil avant le 1^o décembre 2017 à la Communauté de Communes.

4 – Délibération relative au rapport de la CLECT.

M. Le Maire rappelle brièvement le rôle et le fonctionnement de la CLECT. Il explique une nouvelle fois le principe de participation des communes pour les charges transférées. Exemple sur quelques charges déjà réalisées et d'autres pouvant arriver dans un futur proche (enfance et petite enfance).

M. Le Maire demande si nous avons des questions.

Nous passons au vote du rapport :

Pour : **13**
Abstention : **0**
Contre : **0**

5 – Délibération pour l'acceptation du surcoût relatif au zonage de l'assainissement collectif.

M. Le maire précise que suite à la déclaration de non-conformité de la station d'épuration en 2014 le projet de zonage d'assainissement a été interrompu. Le fait de réaliser un nouvelle STEP le zonage d'assainissement a complètement changé d'orientation avec notamment une extension du réseau de collecte. Le bureau d'étude ETEN environnement a dû refaire les dossiers. Cela a engendré une plus-value de 2300 €.

Nous devons délibérer pour accepter le paiement de cette augmentation.

Nous passons au vote du rapport :

Pour : **13**
Abstention : **0**
Contre : **0**

M. Le Maire en profite pour signaler que le retard sur le début des travaux est en grande partie dû à cette remise à jour des dossiers.

D'autre part, une enquête publique est obligatoire.

Elle aura lieu entre le **5 décembre 2017 et le 5 janvier 2018.**

Cette enquête nécessite une parution légale dans deux journaux. Cette publication obligatoire représente un coût de 1200 €.

M. Le Maire nous informe que le Mercredi 29 novembre 2017 il a rendez-vous chez le Notaire pour l'acquisition du dernier terrain pour la réalisation de la nouvelle STEP.

6– Point sur l'école/ALAE/ALSH

M. Le Maire fait un bref compte rendu du dernier Conseil d'Ecole.

M. Le Maire souligne les points les plus importants qui ont été abordés :

- Problème du chauffage de la classe de Mme Gourcy.
- Semaine de 4 jours ou 4 jours ½
- Absence de Mme Eychenne Sandrine (animatrice) en disponibilité pour 1 an à partir de janvier.
- Départ à la retraite de Mme Loubatières (ATSEM)

Les réponses apportées sont :

- Chauffage : M. Le Maire et M. Pozza signalent qu'ils cherchent à comprendre pourquoi le chauffage fonctionne mal, surtout qu'il a été refait il y a 3 ans et que pendant 2 ans il n'y a eu aucun souci.
Ils espèrent pouvoir apporter une réponse très vite pour que ce chauffage fonctionne. En attendant, un chauffage d'appoint a été installé.
- Pour la semaine de 4 jours ou de 4j ½, une enquête auprès des parents sera faite par la Directrice de l'école. Cette enquête devra faire apparaître leur souhait, mais aussi leur intention par rapport à l'ALAE ou ALSH si la semaine passait à 4 jours.
Ce sujet sera discuté lors d'un prochain conseil d'école, sachant que la décision dépend des maires, parents, enseignants et Académie. L'académie attend une réponse pour le 02/02/2018.
- Le remplacement de Mme Eychenne sera basé sur son temps de travail, soit 25 h.
Nous souhaitons pouvoir disposer de ces 25h de la façon suivante (20 h + 5h)
Les 5 h pourraient être données à un Agent en heures complémentaires pendant 1 an et on recruterait un(e) animateur(trice) en CDD pendant 1 an.
Le recrutement serait effectué en collaboration avec la Directrice qui a déjà commencé à penser au problème.
Le conseil municipal est sollicité pour donner son accord sur cette possibilité ou sur le recrutement d'un CDD de 25 h.
Les membres présents ne sont pas opposés à la proposition faite si elle est nécessaire ou souhaitée.
- Le remplacement de Mme Loubatières (ATSEM) est à l'étude. M. Le Maire explique au conseil d'école que les différentes modifications successives des dotations de l'Etat conduisent les communes à examiner de très près les charges de fonctionnement, sachant que l'entretien et les investissements restent nécessaires au maintien en état correct du patrimoine communal.
Aussi, le remplacement de l'ATSEM sera étudié dès qu'on connaîtra les dotations et le budget général de la commune (courant Avril).
Nous nous dirigeons vers un renouvellement de 20h hebdomadaire au lieu de 30 h actuellement.
M. Jullié explique au conseil d'école, qu'il a étudié attentivement les textes qui régissent les ATSEM pour les écoles maternelles. Il précise qu'à Fabas, normalement une seule ATSEM serait nécessaire, mais que les deux municipalités ne sont pas opposées à faire un effort supplémentaire pour le bien-être des enfants, d'où les 20 h hebdomadaires qui seraient accordées. De plus, il précise que les textes disent clairement qu'il n'est pas accordé 1 ATSEM par classe, mais 1 ATSEM pour les 2 classes de maternelles dont les effectifs sont inférieurs à 40 par classe.
D'autre part, M. Jullié précise qu'à compter du remplacement, les tâches qui incombent aux ATSEM, seront clairement affichées et respectées, et ce en fonction des textes en vigueur.

Il explique aussi, que les agents ont un temps annualisé, et qu'en période scolaire, semaines de classe en l'occurrence, les ATSEM ont un temps de présence supérieur à leur contrat hebdomadaire. (Ex : actuellement les ATSEM font en période scolaire 39 h 45 et 34h 30 hebdomadaire au lieu de 32 h et 30 h que mentionnent leur contrat).

Le remplacement et les nouvelles modalités de fonctionnement seront abordés lors d'un prochain conseil d'école et soumis au conseil municipal.

Ensuite, M. Jullié fait un rapide bilan sur le fonctionnement actuel de l'ALAE/ALSH. Il précise que pour l'instant, il note une amélioration tant dans le suivi pédagogique qu'administratif.

Les activités semblent plaire aux enfants et les effectifs en hausse les mercredis et aux vacances de Toussaint le prouvent. Lors d'une sortie en bus à Montauban, c'est la première fois depuis longtemps que nous remplissons le bus.

Le PEDT a été relancé de façon active, le jardin a été repris et refait. Le programme des vacances de Noël a été envoyé avec le formulaire d'inscription. Pour les festivités de Noël, l'équipe d'animation prépare des activités et une soirée sous forme d'auberge espagnole à la salle des fêtes pour le 22 décembre. Un magicien, la venue du père Noël, distribution de cadeaux... La Directrice organise avec l'équipe une tombola pour le Téléthon, une action est menée pour les blouse roses, ... Un père Noël a été créé par les animatrices pour y installer une boîte aux lettres dans laquelle les enfants déposeront leur lettre. Une réponse sera faite à chaque enfant.....

Nous remarquons là une bonne dynamique que relance de façon agréable le centre de loisirs.

7- Divers

M. Le Maire nous informe que le devis des décorations de Noël pour le village, a encore augmenté : 2900€.

Nous en examinons le contenu et remarquons qu'en plus, les illuminations sont peu agréables. Après un échange pendant lequel chacun a pu s'exprimer clairement, nous regrettons de ne pas donner suite à ce devis estimant que ce type d'effort financier ne serait pas apprécié par l'ensemble des habitants. Nous réfléchissons à des solutions et espérons pouvoir en trouver une cohérente et satisfaisante pour tous.

Pour les années à venir, nous émettons l'idée d'acquérir des décorations et de les installer nous-même.

La soirée des vœux se tiendra le vendredi 12 janvier à 19h. Cette cérémonie se déroulera cette année sous forme d'apéro dinatoire.

M. Le Maire nous présente le devis de l'impression du journal annuel municipal. Le montant est légèrement inférieur à celui de l'année dernière. Nous maintenons l'édition 2017 sur le même principe.

Mme Mazet signale qu'en se promenant, elle a remarqué des cibles dans un bois de Fronton. M. Le Maire précise que cela ressemble des cibles de tir à l'arc.

M. Pozza annonce la mise en place d'un distributeur de pain à Fabas dès mercredi 29 novembre. Il sera en fonctionnement le lundi suivant.

Ce distributeur sera installé à l'Ecole côté route de Fronton. Nous pourrons y trouver pain et viennoiseries.

Important : Le distributeur sera rechargé tous les matins. Tous les produits vendus seront donc des produits exclusivement de la journée et donc FRAIS.

Prochaine réunion du conseil : le jeudi 11 Janvier 2018 à 20 h

La séance est levée à 23 h 05